

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Maladière : des piéton·nes et cyclistes égaré·es à l'Âge du béton
Initiant-e(-s) : Sarah NEUMANN

Le giratoire de la Maladière est conçu pour la circulation automobile. Si des passages sous-voies existent pour les personnes se déplaçant à pied ou à vélo, ils sont faiblement indiqués, tant sur leur accès que sur leur issue. Ainsi, nous demandons à la Municipalité quelles sont les perspectives d'aménagement pour la mobilité douce sur ce site.

Conçu dans un temps où l'automobile était reine, le giratoire de la Maladière, étonnant ouvrage routier qui a son charme pour qui aime les années 1960, comprend une véritable sortie d'autoroute, et plusieurs accès importants à la ville. Les véhicules motorisés se déplacent à vitesse rapide sur la double voie. Les avenues environnantes sont larges, du moins pour leur partie dédiée aux voitures. Quant aux piétons et aux cyclistes, on a jugé prudent de les enterrer : une série de passages sous-voies permet de traverser de part et d'autre, cette œuvre de l'Âge d'or du béton.

Or, divers sites importants pour les Lausannoises et les Lausannois sont proches. Le cimetière de Montoie et ses chapelles ; la clinique VidyMed d'urgences médicales ; le stade de Coubertin et autres sites sportifs ; les ruines de Lousonna, le Musée romain ; le Théâtre de Vidy-Lausanne ; les sièges d'associations sportives ; tout simplement, le bord du lac. Et comme on le sait, de plus en plus de Lausannoises et de Lausannois se déplacent en ville sans voiture.

Une fois arrivé au giratoire, celui qui marche ou roule sans moteur comprend très vite que ce site ne lui est pas dédié, faute d'y risquer sa vie. Avec un peu de concentration, il découvrira l'escalier et la rampe qui lui sont destinés. Toutefois, aucune indication claire ne lui permettra de savoir où il se rend. A deux exceptions : si l'on se rend soit au camping, soit à Compostelle, on sait par où passer :



Pour les autres, reste le sens de l'orientation, une connaissance préalable des lieux, ou la chance.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions :

La Municipalité peut-elle nous indiquer si une réflexion sur l'aménagement du giratoire de la Maladière, en améliorant les conditions pour la mobilité douce, est en cours ?

De quand date l'aménagement en place ?

La Municipalité estime-t-elle que les voies de circulation piétons et cycles sur ce site et leur signalisation sont adéquates ?

L'installation d'indicateurs permettant de savoir sur quelles avenues, voire vers quelles institutions et sites, débouchent les différentes sorties piétonnes et cyclistes du rond-point est-elle envisageable ?

La sécurité des cyclistes arrivant au giratoire peut-elle être améliorée, notamment en indiquant que la circulation à vélo sur celui-ci n'est pas autorisée, et en déviant les cyclistes, plus clairement qu'aujourd'hui, sur les pistes dédiées ?

Dans quel délai de réalisation de telles améliorations peuvent-elles être espérées ?

Lausanne, le 24 janvier 2024
NEUMANN

Mme Sarah



Signataire(s) :
